

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-77 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », en vue d'assurer la protection des commerces de voisinage sur certains tronçons des rues de Liège, Guizot, Gounod, Villeray, Faillon et de Castelnau, dans le quartier Villeray.

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, par sa résolution numéro CA13 14 0145 adoptée le 7 mai 2013, a approuvé le premier projet de Règlement numéro 01-283-77 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) », en vue d'assurer la protection des commerces de voisinage sur certains tronçons des rues de Liège, Guizot, Gounod, Villeray, Faillon et de Castelnau, dans le quartier Villeray;
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique **le 22 mai 2013 à compter de 17 h 45** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal;
3. L'objet du projet de règlement est d'interdire la transformation à des fins d'habitation de locaux commerciaux localisés au rez-de-chaussée d'un bâtiment;
4. Ce projet vise les zones 0064, 0066, 0068, 0076, 0088, 0092, 0115, 0117, 0120, 0207, 0230,0240, 0245, 0259, 0262, 0271, 0303, 0342, 0608, 0615, 0616, 0617, 0618, 0619, 0620, 0621, 0632, 0634 et 0636;
5. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet;
6. Ce premier projet de règlement contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
7. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures régulières de bureau;

Le 14 mai 2013

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate

[Publication](#) :
Progrès de Villeray, édition du 14 mai 2013